



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 22 novembre 2021 à 19 h  
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020  
et 2020-049 daté du 4 juillet 2020**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville  
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement  
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA21 13 0279**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA21 13 0280**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA21 13 0281**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond à une question d'une personne qui a transmis sa question par courriel. À 19 h 6, la période de questions est terminée.

**CA21 13 0282**

---

**MOTION DE REMERCIEMENT À MADAME LILI-ANNE TREMBLAY ET À MONSIEUR MARIO BATTISTA À L'OCCASION DE LA FIN DE LEUR MANDAT EN TANT QU'ÉLU(E)S DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

ATTENDU QU'à la suite de l'élection générale des 6 et 7 novembre dernier, le mandat de madame Lili-Anne Tremblay, en tant que conseillère d'arrondissement du district Saint-Léonard-Est, et le mandat de monsieur Mario Battista, en tant que conseiller d'arrondissement du district Saint-Léonard-Ouest, ont pris fin;

ATTENDU QUE madame Lili-Anne Tremblay était une élue de l'arrondissement de Saint-Léonard depuis 13 ans et que monsieur Mario Battista était un élu de Saint-Léonard depuis 31 ans;

ATTENDU QUE madame Lili-Anne Tremblay et monsieur Mario Battista ont toujours fait preuve, dans l'exercice de leur fonction publique, d'une grande compétence, d'une grande intégrité et d'un grand respect;

ATTENDU QUE madame Lili-Anne Tremblay et monsieur Mario Battista ont travaillé à l'amélioration constante des services municipaux et à la réalisation de nombreux projets pour la mise en place et la réfection d'infrastructures et d'installations collectives sur le territoire de Saint-Léonard depuis leur élection;

ATTENDU QUE madame Lili-Anne Tremblay et monsieur Mario Battista ont toujours fait preuve, dans l'exercice de leur fonction, d'une très grande disponibilité, d'un profond sens de l'écoute, d'un très grand respect pour les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement, d'une étroite collaboration avec les organismes du milieu et d'un bel esprit d'équipe.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 22 novembre 2021

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard témoigne de sa reconnaissance et offre ses plus sincères remerciements à madame Lili-Anne Tremblay et à monsieur Mario Battista pour leurs années d'implication au sein du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1219381001

### **CA21 13 0283**

---

#### **APPROUVER UNE NOUVELLE MODIFICATION AUX CONTRATS NUMÉROS 2003-02 ET 2005-06 RELATIVEMENT AU CONTEXTE DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.**

ATTENDU la résolution numéro CM03 0281 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 29 avril 2003 accordant à CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. un contrat pour la rénovation, l'entretien et la gestion de l'aréna Hébert, contrat numéro 2003-02;

ATTENDU la résolution numéro CA05 13 0224 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2005 acceptant la soumission de CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC., pour la construction, rénovation, entretien d'une piscine intérieure et gestion des programmes de la piscine intérieure, des piscines extérieures et du stade Hébert, contrat numéro 2005-06;

ATTENDU QUE dans le contexte de la gestion de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a émis des directives restreignant les activités sportives sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal qui passait ainsi au Palier 4 - Alerte maximale (zone rouge) à compter du 1er octobre 2020;

ATTENDU QUE la mise en place de ces mesures a entraîné la suspension partielle de certaines activités ayant lieu dans les installations sportives durant différentes périodes comprises entre le 8 octobre 2020 et le 22 juin 2021;

ATTENDU QUE les activités ont ainsi été partiellement suspendues, de façon sporadique, durant la période du 8 octobre 2020 au 22 juin 2021, à l'aréna et à la piscine intérieure et qu'en raison de cette suspension CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC., n'a pas pu rendre tous les services prévus à ces contrats;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19, n'est pas encore contrôlée et que des directives émises par le gouvernement pour protéger la population pourraient entraîner dans le futur de nouvelles restrictions.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver la modification aux contrats numéros 2003-02 et 2005-06 avec Conception et gestion intégrées inc. relativement au contexte de la gestion de la pandémie de la COVID-19, pour réduire les montants mensuels à payer par la Ville durant la période où tous les services prévus à ces contrats n'ont pu être rendus en raison de la suspension partielle de certaines activités à l'aréna et au complexe aquatique, soit du 8 octobre 2020 au 22 juin 2021, et prévoyant également une méthode de calcul applicable lors de la suspension des activités dans ces installations en raison de directives émises par le gouvernement dans le contexte de la gestion de la pandémie de la COVID-19, pour un ajustement des sommes à verser mensuellement par la Ville en fonction des services réellement rendus.



D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer les addendas prévus à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218717021

#### **CA21 13 0284**

---

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-19006 – LE BERGER BLANC INC. – 413 910 \$.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à LE BERGER BLANC INC., le seul soumissionnaire conforme, pour les services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-19006, pour une durée de 3 ans, au montant total de 413 910 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1219002001

#### **CA21 13 0285**

---

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ DE 62 586 \$ AU BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION POUR LE PROJET « ENSEMBLE POUR UNE ALIMENTATION SAINÉ ET RESPONSABLE » RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (MTESS-VILLE 2018-2023).**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière non récurrente de 62 586 \$ au Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion, pour le projet « Ensemble pour une alimentation saine et responsable », relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1218717023

**CA21 13 0286**

---

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À LA MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD POUR LA RÉALISATION DU PROJET « BRIGADE NEIGE SAINT-LÉONARD » POUR L'ANNÉE 2022.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard » pour l'année 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218717022

**CA21 13 0287**

---

**DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1215057012

**CA21 13 0288**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335007



**CA21 13 0289**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1217335008

**CA21 13 0290**

---

**ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022 comme suit :

7 février 2022 à 19 h  
7 mars 2022 à 19 h  
4 avril 2022 à 19 h  
2 mai 2022 à 19 h  
6 juin 2022 à 19 h  
4 juillet 2022 à 19 h  
6 septembre 2022 à 19 h  
4 octobre 2022 à 19 h  
7 novembre 2022 à 19 h  
5 décembre 2022 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1213022014

**CA21 13 0291**

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2267 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2022).**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2267 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022), lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1213022018

**CA21 13 0292**

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2270 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET IMPOSANT UNE COTISATION.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2270 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1213022020

**CA21 13 0293**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-362 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 DE FAÇON À AUTORISER LES ABRIS D'AUTO SAISONNIERS ET LES CORDES À LINGE DANS LA ZONE H08-22.**

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 14 au 28 octobre 2021 inclusivement, relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet de règlement adopté lors de la séance du 4 octobre 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 14 au 28 octobre 2021 inclusivement et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-362 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à autoriser les abris d'auto saisonniers et les cordes à linge dans la zone H08-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219281001

**CA21 13 0294**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-4 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (2227) AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES J.-B.-MARTINEAU ET PHILIAS-GAGNON.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;



ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2227-4 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier la limite de vitesse sur rues J.-B.-Martineau et Philiass-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1213022013

#### **CA21 13 0295**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 1883-494 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 7545, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT NUMÉRO 1 125 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 octobre 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 14 au 28 octobre 2021 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 1883-494 au Règlement de zonage numéro 1886, pour le bâtiment situé au 7545, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 125 035 du cadastre du Québec, dans la zone H02-08.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 50 % de cases de stationnement requises à l'intérieur d'un bâtiment, exigé à l'article 6.1.3.2 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 40 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1219073010



**CA21 13 0296**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-27 – NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL ISOLÉ SITUÉ SUR LE BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES PRÈS DU BOULEVARD LACORDAIRE ET NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE – LOT NUMÉRO 1 333 345 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 octobre 2021.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-27 visant la construction d'un nouveau bâtiment industriel isolé situé sur le boulevard des Grandes-Prairies près du boulevard Lacordaire et un nouveau bâtiment accessoire, lot numéro 1 333 345 du cadastre du Québec, dans la zone I12-16, constitué des documents suivants :

- plan d'élévations préparé par Maxime Caplette, architecte, de la firme Monty & associé, daté du 29 septembre 2021, pour le bâtiment principal;
- plan d'élévations préparé par Maxime Caplette, architecte, de la firme Monty & associé, daté du 1er octobre 2021, pour le bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219000018

**CA21 13 0297**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-29 – MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ISOLÉ SITUÉ AU 5970, RUE GIFFARD – LOT NUMÉRO 1 334 383 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 octobre 2021.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-29 visant la modification du bâtiment résidentiel isolé situé au 5970, rue Giffard, lot numéro 1 334 383 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, constitué du document de la façade proposée préparée par Rénovation Ayala inc., en date du 1er septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1219073011



**CA21 13 0298**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2016-02/H06-10 – 8500-8550, BOULEVARD VIAU ET 4850-4906, BOULEVARD ROBERT – LOT NUMÉRO 1 002 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD OUEST.**

ATTENDU la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017;

ATTENDU la nécessité de modifier certaines dispositions de la résolution numéro CA17 13 0191 afin d'assouplir les exigences pour les stationnements au sous-sol;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 14 au 28 octobre 2021 inclusivement, relativement au premier projet de résolution;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 4 octobre 2021.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation publique écrite tenue du 14 au 28 octobre 2021 inclusivement et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 accordant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 visant à autoriser la démolition des bâtiments portant les adresses civiques 8500-8550, boulevard Viau et 4850-4906, boulevard Robert et la construction d'un développement résidentiel et mixte sur le lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec.

Les modifications à apporter à la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 sont les suivantes :

1. L'article 16 de cette résolution est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Pour les lots A, B et C, tels qu'identifiés au plan intitulé « plan d'ensemble » de l'annexe D, le garage de stationnement au sous-sol peut être construit jusqu'aux limites latérales de terrain. Cependant, une distance de trois (3 mètres) doit être respectée en tout temps entre chaque garage de stationnement au sous-sol ainsi qu'entre un garage de stationnement au sous-sol et une ligne de rue latérale. ».

2. L'article 23 de cette résolution est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Pour les lots A, B et C, tels qu'identifiés au plan intitulé « plan d'ensemble » de l'annexe D, la plantation d'arbres doit être semblable à celle présentée dans le plan intitulé « Plantation pour les lots A, B et C » de l'annexe F. ».

3. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 29, de l'article suivant :

« 29.1 Au moins 10 % des espaces de stationnement des lots A, B et C, tels qu'identifiés au plan intitulé « plan d'ensemble » de l'annexe D, doivent avoir les infrastructures et l'électricité nécessaires à l'installation de bornes électriques lors de la construction. ».

4. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'annexe E, de l'annexe F intitulée « Plantation pour les lots A, B et C ».

---

Annexe F  
Plantation pour les lots A, B et C

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1165909023

**CA21 13 0299**

---

**APPROUVER LA MODIFICATION MINEURE À L'ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver la modification mineure à l'organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1215057011

**CA21 13 0300**

---

**DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2022.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Angela Gentile, Suzanne De Larochellière et Arij El Korbi

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Dominic Perri comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de novembre et décembre 2021 ainsi que janvier et février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1213022009

**CA21 13 0301**

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 OCTOBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :



De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213304013

#### **CA21 13 0302**

---

#### **DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours des mois de septembre et octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1213304014

#### **CA21 13 0303**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Qu'à 19 h 22, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 26 novembre 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 22 novembre 2021